



Poil à gratter altersexuel

UN PAVÉ dans le Marais ! Depuis des années, les militants homosexuels se battent pour l'égalité des couples et des familles ; de colloques en plateau télé, répètent le même message politique. Sont sur le point d'obtenir (enfin) gain de cause... Et patatras ! Lionel Labosse, professeur de français et essayiste, publie un livre-choc, *Le Contrat universel. Au-delà du « mariage gay »*. D'un coup, d'un seul, le combat homosexuel, qui se voulait progressiste, se voit totalement ringardisé. Lionel Labosse ne va pas se faire que des amis...

Lionel Labosse a inventé le terme « altersexualité » pour désigner toutes les sexualités alternatives, homos, hétéros, bisexuelles ou autres, qui considèrent la sexualité indépendamment du couple et de la fonction reproductrice. En demandant l'ouverture du mariage aux couples de même sexe, le mouvement homosexuel a gagné en respectabilité. Mais ce

faisant, n'a-t-il pas renforcé le stigmate qui pèse sur les « marges » ? Ne faudrait-il pas obtenir des droits sociaux pour les prostituées ? « *Quand tous les orthosexuels hétéros ou homos seront respectablement mariés ou pacsés, sera-t-il encore loisible au bi, interdit de l'un comme de l'autre, et à l'irréductible altersexuel, de batifoler de botte de foin en backroom et d'aire d'autoroute en site Internet ?* »

« Ménage à trois »

La centralité du mariage dans nos institutions discrimine objectivement les célibataires. Lionel Labosse a raison de le souligner : « *Le célibataire est l'éternel pigeon de notre société.* » Que l'on bénéficie d'avantages fiscaux à la naissance des enfants, qui constituent un coût important, c'est légitime. Mais pourquoi y a-t-il des baisses d'impôts accordées aux couples sans enfants qui se marient, alors

même qu'ils bénéficient déjà d'une situation plus confortable, du fait même de la vie à deux ? En effet, les couples font des économies d'échelle : chauffage, électricité, équipements, etc. Ce sont pourtant les célibataires qui sont victimes de matraquage fiscal. En outre, obtenir une mutation, un logement social, un congé pendant les vacances scolaires, autant d'objectifs plus difficilement accessibles pour les célibataires. *Vae solis*, pourrait dire Lionel Labosse : malheur à ceux qui sont seuls !

Mais la centralité du mariage discrimine aussi les tenants du polyamour, certainement plus nombreux qu'il n'y paraît. Nous avons en France une grande tradition du « ménage à trois ». Jean-Jacques Rousseau vécut heureux avec M^{me} de Warens et Claude Anet. De Louis XIV à François Mitterrand, et même au-delà, de nombreux dirigeants ont vécu de cette façon, sans parler des

amours contingentes et des amours nécessaires de Jean-Paul Sartre et Simone de Beauvoir. C'est pourquoi Lionel Labosse propose un contrat universel, qui permettrait de contractualiser le polyamour. Ce faisant, il rejoint la proposition lumineuse de Jacques Derrida qui, quelques mois avant sa mort, proposait de supprimer le concept de mariage, « *valeur religieuse, sacrée, hétérosexuelle, qui n'a pas sa place dans un Etat laïque* », et qui proposait plutôt « *une sorte de pacs généralisé, amélioré, raffiné, souple et ajusté entre des partenaires de sexe ou de nombre non imposé* ».

Voilà au moins une idée neuve dans la campagne pour la présidentielle ! ■

LE CONTRAT UNIVERSEL. AU-DELÀ DU « MARIAGE GAY », de Lionel Labosse, Ed. A poil, « Poil à gratter », 174 p., 18 €.